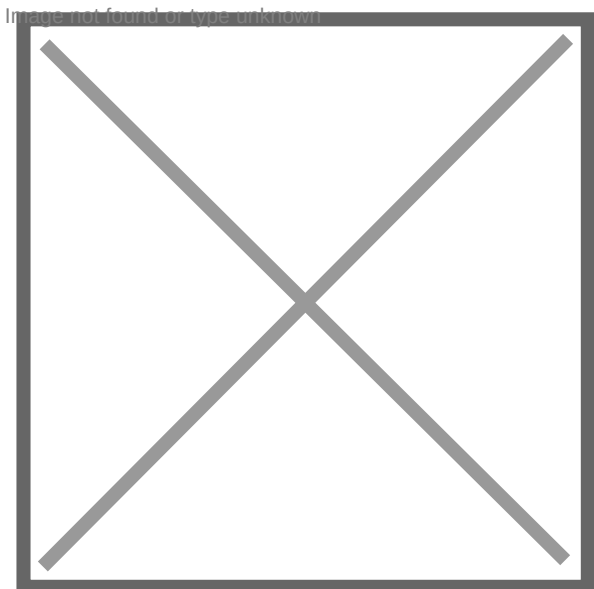




Double prélèvement d'une mensualité.

Par **Juniorleterrible**, le **02/01/2014** à **04:10**

Bonjour.

J'aurai une petite question.

Le 19 décembre 2013, j'ai vu sur mon compte bancaire le retrait du montant de mon loyer d'une mensualité déjà payé le 9 du même mois.

De suite après avoir vu cette erreur j'appelle mon agence qui me dit qu'il y a eu un bug informatique et que tout leurs clients se sont vu retiré de nouveau leur loyer à cette date. il m'est alors demandé par mon agence de faire une opposition sur le prélèvement déjà effectué auprès de ma banque...

Je lui ai alors demandé si c'était possible de ne tout simplement pas effectué le prélèvement du mois de janvier mais apparemment non.

Évidemment je contacte ma banque téléphoniquement ou il m'est alors dit que faire une opposition sur un prélèvement déjà effectué n'est pas possible comme ça.

Je prends donc attache avec mon banquier ou il me dit qu'il faut que mon agence leur envoie un document pour effectué cette opposition.

Sentant venir le jeux ou chacun se renvoie la balle je demande à mon banquier de prendre contact avec mon agence en lui laissant leur coordonnées.

Après un autre rendez vous auprès de lui malgré les fêtes toujours rien à avancé.

Donc ma question et comment me retourner et récupérer mon argent?

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **02/01/2014** à **09:10**

Bonjour, ce n'est pas à votre banquier de résoudre votre problème, c'est à l'agence de vous rembourser. Envoyer lui une LRAR pour lui demander de vous restituer la somme et de vous

transmettre ses coordonnées bancaire afin d'effectuer vous même le virement. On n'accepte pas in prélèvement sur ses comptes, cordialement

Par **Lag0**, le **02/01/2014** à **10:07**

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec cocotte, c'est à l'agence de vous rembourser le prélèvement indu. Même si, effectivement, il existe une procédure pour que la banque vous recrédite un prélèvement non justifié, non seulement cette procédure est un peu longue, mais surtout, ce n'est pas à vous (en quelque sorte victime de l'erreur) de faire tout le boulot pour réparer l'erreur de l'agence !
C'est un peu trop facile de se laver les mains de ses propres erreurs et de laisser les autres se débrouiller.

Par **Juniorleterrible**, le **03/01/2014** à **17:07**

Ok merci beaucoup pour vos conseils.
Je vais vite voir ça avec eux.